

# INSCRIPTIONS CAPPEI

## CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE

### Références réglementaires :

- décret n°2020 -1634 du 21 décembre 2020
- arrêté du 21 décembre 2020 ;
- circulaire du 12 février 2021

**Conditions d'inscription** : être enseignant du 1er degré ou du 2nd degré (*voir ci-dessous*)

#### Enseignement public :

- titulaire,
- contractuel (*contrat à durée indéterminée*).

#### Enseignement privé (sous contrat) :

- maître contractuel,
- maître agréé,
- maître délégué (*contrat à durée indéterminée*).

### Ouverture du serveur d'inscription:

du mercredi 18 septembre 2024, à 12 heures (*heure de Paris*)

au mercredi 16 octobre 2024, à 12 heures (*heure de Paris*)

Inscription en ligne sur l'application **CYCLADES** :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

- L'inscription devra être effectuée en ligne par les candidats sur l'application CYCLADES avant la fermeture du serveur d'inscription, au plus tard le : mercredi 16 octobre 2024, 12h.
- Les pièces justificatives nécessaires à l'étude de l'éligibilité devront être téléversées par les candidats sur l'application CYCLADES, au plus tard le mercredi 16 octobre 2024, 12h.



- L'INSCRIPTION EST UN ACTE PERSONNEL, LES CANDIDATS PROCÈDENT EUX-MÊMES À LEUR INSCRIPTION.
- AUCUNE MODIFICATION D'INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LE MERCREDI 16 OCTOBRE, 12H
- TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ